

ANNEXE 14 BAREME DES SANCTIONS DITES « AUTOMATIQUES »

DECISION ARBITRALE	MOTIF	SANCTION DISCIPLINAIRE AUTOMATIQUE
EDA ou carton rouge (joueur)	<p>Pour joueur illégal (VI.10.8)</p> <p>Pour contestations de l'arbitrage (VI.9.13)</p> <p>Pour refus d'obéissance, jeu déloyal, agressivité, inconduite - y compris sortie du champ de jeu sans autorisation -, langage inacceptable, propos incorrects, manque de respect envers l'arbitre, conduite contraire à l'esprit du jeu, jeu dangereux ou jeu agressif (VI.9.13)</p> <p>Pour gêne dans l'exécution d'un penalty (VI.9.17)</p>	Avertissement
<p><u>N.B.</u> : Deux avertissements cumulés sur une année de date à date entraînent une suspension automatique de deux (2) matchs dont un (1) avec sursis.</p>		
EDA ou carton rouge (joueur)	Pour geste de défiance envers l'arbitre (jet d'eau, jet de ballons vers ou sur l'arbitre, attitudes provocatrices...) (VI.9.13)	Deux (2) matchs dont un (1) avec sursis
EDA ou carton rouge (joueur)	Pour gestes obscènes à l'égard du public (VI.9.13)	Trois (3) matchs dont un (1) avec sursis
EDA ou carton rouge (joueur)	Pour propos injurieux menaces, insultes, geste obscène à l'égard de l'arbitre ou d'un officiel (VI.9.13)	Trois (3) matchs